

**République Française**  
**Département**  
**Nièvre**

Extrait du registre  
des délibérations de la commune d'Arzembouy  
séance du 30/06/2017

L'an 2017 et le 30 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de HAGHEBAERT Raphaël Maire.

M. HAGHEBAERT Raphaël, Maire, Mme PASSUELLO Danielle, MM : BRETON Franck, DELMOTTE William, LOISON André, PIERI Patrick

Secrétaire de séance : BRETON Franck

**réf : 2017/11 : ELECTION D'UN TITULAIRE ET DE 3 SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION  
DES SENATEURS LE 24/09/2017**

Election d'un délégué titulaire

Candidat : Monsieur BRETON Franck

Nombre de votants : 6

Nombre de voix : 6

Monsieur BRETON Franck est élu à l'unanimité

Election de 3 suppléants :

Candidats:

Monsieur LOISON André

Monsieur DELMOTTE William

Madame PASSUELLO Danielle

Nombre de votants : 6

Nombre de voix : 6

Monsieur LOISON André, Monsieur DELMOTTE William, Madame PASSUELLO Danielle sont élus à l'unanimité

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2017/12 : PARTICIPATION A L EXPERIMENTATION ACTIVE CONTRIBUTION ZERO  
CHOMEUR DE LONGUE DUREE**

Le conseil municipal d'Arzembouy affirme sa volonté de participer à la mise en oeuvre de l'expérimentation "Territoires Zéro chômeur de longue durée"

A cet effet,

- Délègue Monsieur HAGHEBAERT Raphaël pour siéger au comité local de l'expérimentation qui représentera la commune et les administrés de ladite commune d'Arzembouy;

- S'engage à verser une cotisation au comité local de l'emploi fixée à 0.30 € par habitant pour 2017.

- A favoriser la mise en oeuvre de l'expérimentation , notamment en contribuant, en tant que donneur d'ordre, à l'activité de l'entreprise locale conventionnée (Entreprise à but d'Emploi EBE)
- A communiquer sur l'offre de services de l'EBE et sur la démarche d'expérimentation via un questionnaire en direction des administrés et à mettre en oeuvre une réunion publique
- A contribuer à l'évolution avec le comité local

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2017/13 : LOCATION BAIL A FERME MADAME NICOLLE VALERIE**

Suite à plusieurs modifications concernant le bail à ferme de Madame NICOLLE Valérie, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur HAGHEBAERT Raphaël à signer celui-ci aux conditions suivantes:

Madame NICOLLE Valérie a rayé la condition particulière : " pâturage exclusivement du 15 mars au 15 novembre pour la parcelle ZE 22"

Toutefois le conseil municipal se réserve le droit de faire cesser le bail à tout moment si les rues donnant accès à la parcelle ne restent pas propres

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)